Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260119-1419012026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 12/01//2026
Date d'affichage : 22/01/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 26
- présents : 19
- votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 19 janvier 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **dix-neuf du mois de janvier** à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . Mme CHATELAIN-LE COURIAUD . M. VUICHARD. M. BERHAULT . Mme GUINGO . Mme BRIAND . M. LEMESLE . Ms HERVÉ . SOUFFLET . GILLOT . Mme TOURNOUX . M. MOSSET . Mme PELOIS . Ms. MORANGE. CHARTIE . JORE . Mmes CAPLAN . MOINEAU . M. LATOUCHE .

Absents excusés : Mme FOULLOUS-LOPINET . M. MONSIGNY . Mme TOURON . Mme HOUSSIN . M. MARTIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. PERREUL à M. GILLOT
Mme GAUTHIER à Mme PELOIS

M. CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N°14

OBJET : <u>Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole</u>

Mme la Maire rappelle que conformément à l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal.

M. Pascal HERVÉ présente le rapport de l'année 2024 et invitera le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260119-1419012026-DE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 22/01/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*